CULTURES DU CŒUR PYRÉNÉES ORIENTALES

CONVENTION DE PARTENARIAT
Relais social /Cultures du Cœur 66

PROJET

Entre **L'association Cultures du Cœur 66**

Représentée par Mme Marie-Christine COPPOLA

En qualité de Présidente

Adresse Pôle associatif – 4 Impasse Muga - 66000 PERPIGNAN

Et ***La commune d'Elne***

Représentée par Monsieur FORTEL Steve

En qualité de Maire.

Adresse 14 boulevard Voltaire, 66200 Elne

Préambule

L'association Cultures du Cœur 66 et la commune d'Elne s'appuient sur la conviction que la culture et le sport et les loisirs constituent un levier supplémentaire dans la lutte contre l'exclusion. La culture, conformément à la loi d'orientation du 29 juillet 1998 chapitre 5, favorise le « *droit à l'égalité des chances* ». Le sport, quant à lui, contribue à la santé, au sens donné par l'Organisation Mondiale de la Santé, c'est à dire « *l'état de bien-être physique et psychologique d'une personne* ».

Favoriser l'accès à la culture des plus démunis est une exigence essentielle.

L'association Cultures du Cœur 66 se place en interface entre les secteurs culturel, sportif et social. Son action est au service des personnes en situation de précarité. Celles-ci, exclues des pratiques culturelles et sportives pour des raisons diverses : sociales, économiques, culturelles, psychiques et physiques, sont alors bénéficiaires des actions de Cultures du cœur dans une démarche de réinsertion.

I. Objet de la convention

Le présent accord a pour objectif de fixer un cadre de coopération entre la commune d'Elne

et L'association Cultures du Cœur 66, afin de donner accès à une programmation culturelle et sportive à un public qui en reste habituellement exclu.

II. Durée

Le partenariat prendra effet le 2 novembre 2026 pour une durée d'un an et renouvelable 1 an par tacite reconduction.

III. Actions mises en œuvre par la commune d'Elne qui

- s'engage aux côtés de Cultures du Cœur 66 dans la lutte contre l'exclusion.

- A cette fin, la commune d'Elne s'efforcera de favoriser via ses services concernés la redistribution aux publics en situation de précarité les invitations mises en ligne sur le site de Cultures du Cœur 66
 - Soit directement sur le site Internet http://www.culturesducoeur.org
 - Une formation en direction des intervenants sociaux à la médiation culturelle et à la manipulation du site peut être envisagée si vous le souhaitiez (prise en charge possible par votre OPCO)

- s'attachera à communiquer l'action de Cultures du Cœur à l'ensemble des services et structures qu'il gère.

PROJET

- devra garantir le respect par ses services des postulats mentionnés dans la charte de déontologie notamment les principes de gratuité des places de spectacle et le libre choix des sorties.

IV. Actions mises en œuvre par L'association Cultures du Cœur

L'association Cultures du Cœur s'engage à :

- Mettre en œuvre tous les moyens nécessaires au bon déroulement de l'action, dans le respect de la charte de déontologique signée par les relais de Cultures du Cœur.

- Mettre à disposition de la commune d'Elne un·e interlocut·eu·r·ice dédié·e pour le bon déroulement et le suivi de l'action.

- Mettre gratuitement l'offre culturelle et sportive qu'elle a pu collecter sur le département, à disposition de la commune

- Cultures du Cœur agrée la commune d'Elne, en tant que partenaire social de Cultures du coeur

- Le service politique de la ville de la commune d'Elne intéressé par l'action de Cultures du cœur signera une convention en tant que relais individuel. A ce titre il lui sera attribué un accès codé et privé au site internet : www.culturesducoeur.org

- Ce site mutualise toutes les invitations mises à disposition par les partenaires culturels de l'action. Il permettra aux référents Cultures du Cœur de la commune de consulter toute l'offre culturelle proposée au niveau national, de réserver les places et d'imprimer directement les invitations.

- Cultures du Cœur s'engage à suivre et soutenir la mise en œuvre de l'action au sein des équipes d'encadrement et d'animation.

- En tant que relais, la commune d'Elne pourra bénéficier de la mise en réseau des structures partenaires, et par là-même des expériences et des synergies qui y sont liées.

- D'autres actions plus spécifiques pourront être étudiées et mises en œuvre par la commune et Cultures du cœur 66 dans la mesure où celles-ci répondront à la vocation des deux parties de lutter contre l'exclusion culturelle tout en satisfaisant aux valeurs de la charte de déontologie de Cultures du Cœur.

Pour l'année 2026 les actions proposées peuvent se décliner comme suit :

1. Une présentation de la billetterie auprès de l'équipe.
2. Une présentation de la billetterie auprès du public.

PROJET

3. Un atelier de photolangage auprès du public portant sur les pratiques et les appétences culturelles mais aussi les freins et les leviers dans l'accessibilité.
4. L'accompagnement de l'équipe et des publics du relai social à une sortie collective au sein de notre réseau de partenaires culturels.

Ces actions sont à organiser en collaboration.

- Si l'adhésion des Partenaires et Relais à l'association Cultures du Cœur est bienvenue, elle n'est en aucun cas obligatoire ni un prérequis pour l'utilisation de ce dispositif et de ses outils numériques qui demeurent gratuits.

V. Evaluation de l'action

La production d'un bilan social détaillé permettra l'évaluation de cette action de lutte contre l'exclusion culturelle. Ce bilan social s'appuiera sur les statistiques fournies par Cultures du Cœur (zones géographiques, nombre et fréquence des sorties pour chaque organisme relais, etc.). Le bilan, en particulier pour ses aspects qualitatifs, recourra à la participation des lieux de diffusion culturelle et à celle des relais sociaux.

Fait en 2 exemplaires à Elne

Pour **L'ASSOCIATION CULTURES DU CŒUR 66**

le/...../.....

Nom, Prénom, Qualité, signature

Pour **La commune d'Elne**

le/...../.....

FORTEL Steve, Maire de la commune d'Elne

PROJET

La signature de cette convention vaut acceptation de la charte de déontologie de L'association Cultures du Cœur.

ANNEXE 10

CULTURES
DU CŒUR

Charte déontologique des relais sociaux de Cultures du Cœur

Cultures du Cœur, association loi 1901, a pour objectif de lutter contre les exclusions en favorisant l'accès à la culture, au sport et aux loisirs des personnes en situation d'exclusion. Elle se fait ainsi l'écho de la loi d'orientation du 29 juillet 1998 dont le Chapitre V, « Droit à l'égalité des chances par l'éducation et la culture », pose parmi les droits fondamentaux « l'égal accès de tous, tout au long de la vie, à la culture (…)» (art. 140).

1. Missions, vision, valeurs de l'association Cultures du Coeur

LA VISION

Agir pour l'inclusion sociale et professionnelle des personnes en situation de précarité et/ou de vulnérabilité économique et sociale en favorisant le partage des biens communs que sont la culture, le sport, le loisir.

LES VALEURS

Les valeurs fondatrices de Cultures du Cœur sont la solidarité, l'éducation, la citoyenneté et la laïcité, qui font écho aux défis de notre temps.

LES MISSIONS

-Favoriser l'accès des personnes en situation de précarité et/ou de vulnérabilité économique et sociale aux structures culturelles, sportives et de loisirs.
-Promouvoir la médiation culturelle et sportive comme levier d'épanouissement personnel et d'inclusion sociale et professionnelle.
-Faciliter la mise en réseau des acteurs culturels et sociaux en articulation avec les partenaires institutionnels.
-Être acteur de la définition et de la mise en œuvre des politiques publiques pour l'inclusion.
-Sensibiliser, accompagner et former les professionnels du champ social et culturel.
-Développer un pôle d'expertise de la médiation sur le champ social.

L'action de Cultures du Cœur, en lien avec ses partenaires doit être et demeurer laïque et apolitique.

L'ensemble des postulats énoncés ci-dessus vise à :

- renforcer le lien social
- resserrer les liens familiaux, interculturels et intergénérationnels
- faciliter l'inclusion sociale
- favoriser une participation active et citoyenne par l'accès à la culture, au sport et aux loisirs
- favoriser l'autonomie des personnes
- développer la confiance et l'estime de soi.

PROJET

ANNEXE 10

2. Les engagements des relais sociaux

Pour être agréé en tant que relais de Cultures du Cœur, il est nécessaire d'adhérer aux principes suivants :

- La **liberté du choix des sorties sur l'ensemble de l'offre** présente sur le site www.culturesducoeur.org doit impérativement être donnée aux personnes visées par le dispositif.
- La **gratuité des sorties est la seule règle retenue** : les invitations et les actions de médiation culturelle ne doivent faire l'objet d'aucune transaction financière pour les personnes visées par le dispositif.
- La **liberté d'inviter le ou les personnes de son choix**, famille, amis et tout membre de son entourage.
- **Cibler les personnes concernées** : en situation d'exclusion sociale et/ou économique. Les invitations ne sont pas autorisées aux salariés et bénévoles non accompagnants.[1]
- Assurer **la diffusion de la totalité de l'information** concernant l'offre proposée par Cultures du Cœur.
- Les codes transmis par Cultures du Cœur aux référents sont **strictement confidentiels**. Leur divulgation entraîne la responsabilité du référent concerné et pourra engendrer une modification du partenariat.
- **Accompagner** les personnes visées **à honorer** les invitations réservées.
- Mettre en place, au sein de la structure, des **actions de médiation culturelle** au moyen de permanences [2], d'ateliers de sensibilisation, de discussions, de rencontres avec les professionnels de la culture…
- **Sensibiliser les personnes aux règles fixées par le lieu d'accueil** : heure d'arrivée pour présenter la contremarque à l'accueil et recevoir le billet d'entrée, respect de l'âge limite, usages (par exemple, au théâtre : respect de la place attribuée, silence dès le lever de rideau, etc.).

Le non-respect de cette charte compromettrait la pérennité de l'action. Dès l'obtention de son agrément en tant que relais social de Cultures du Cœur, la structure s'engage à respecter cette charte et à la faire respecter. Des mesures pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive seront prises par Cultures du Cœur en cas de manquement.

Cette charte de déontologie comporte 2 pages.

PROJET

Cultures du Cœur	Structure partenaire
Nom : Fonction : Cachet et signature	Responsable de la structure : MR FORTEL Steve Référent chargé de l'action de Cultures du Cœur au sein de la structure : DUBUISSON Nathalie Fonction : Mediatrice en lien social et culturel Cachet et signature

[1] Une exception peut être faite pour les encadrants bénévoles, eux-mêmes en situation de précarité sociale et/ou accompagnés par une structure sociale, sur décision de l'association Cultures du Cœur territoriale.

[2] Rendez-vous réguliers donnés aux personnes durant lesquelles on aborde individuellement ou collectivement la sortie culturelle (réservation des places, préparation et retour de sortie).